

délégués - en exercice ...	85
- présents	49
Pouvoirs	8
Total votants	57

Affaire n°063/06-2021

RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 07/07/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le mardi 29 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):
Bruno REMOND, Cédric LESEINE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Guillaume CHATELOT, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jean-Rémi BERTRAND, Pascale PRUNET (arrivée après le vote pour la signature du marché pour la fourniture de composteurs et de bio seaux), titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

François WARMEZ, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :

André LEFRANCOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Analia HALLER, Armando OURSEL, Jean-Bernard BLONDIN (arrivé après le vote pour l'acquisition des 3 terrains) titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, , Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléantes.

Pouvoirs :

- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Piot à Mme Semonsu (CCBRC)
- de M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Haller, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Caldonnazo à M. Herry (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB)
- de M. Gautier (CCPB) à M. Rodriguez (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Xavier Mauborgne (excusé), Louis-Marie Saoût (excusé), Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec (excusé), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur (excusée), Jérôme Rapillard, Alain Brucher.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler (excusé), Francis Gisselmann (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Courderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Vordonis, (excusé), Suzanne Barnet (excusée), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé), Jean-Claude Delavaux.

063. RAPPORT ANNUEL 2020:

Conformément au décret paru au Journal Officiel du 14 mai 2000 relatif à l'obligation pour « le Président de l'établissement public de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets»,

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 modifiant le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel du SIETOM de l'année 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 30 juin 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.